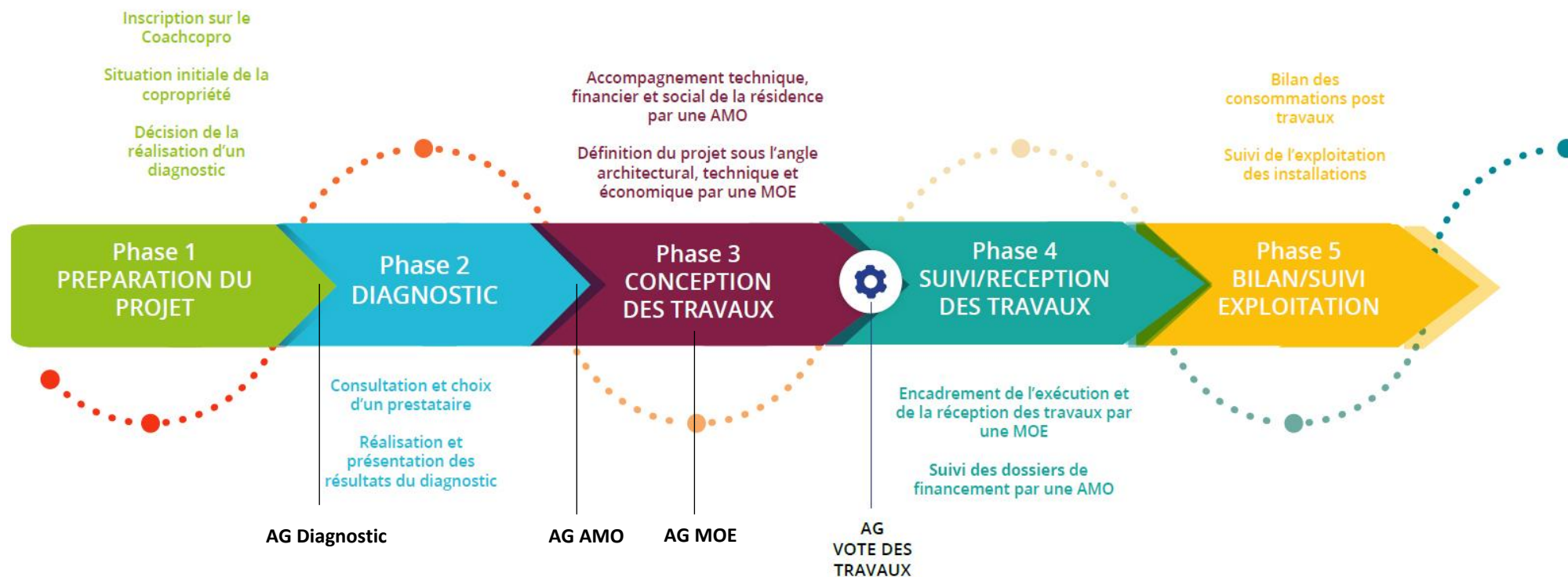


Copropriétés

Parcours de rénovation énergétique

Dans le cadre d'une rénovation énergétique globale, la mission Copropriétés de l'Alec recommande le parcours présenté à la page suivante. Il convient de noter qu'il s'agit d'un parcours « théorique », ponctué de plusieurs Assemblées Générales (AG). Le déroulé de l'ensemble des phases est variable selon les copropriétés (ampleur et maturité du projet de rénovation envisagé, taille de la copropriété, durée de réalisation des prestations : diagnostics, travaux, etc.)



Comme précisé, la copropriété peut recourir à une **Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)** pour l'accompagner au cours du parcours de rénovation. Cette dernière peut être engagée dès le début du parcours ou plus tardivement lors de la phase de conception. Bordeaux Métropole, avec l'appui de l'Alec, a rédigé et publié un guide intitulé « *L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour les projets de rénovation énergétique en copropriété* ». Le contenu décrit les articulations principales de l'AMO, en souligne l'importance durant le parcours de rénovation et expose le contexte de réalisation de sa mission ainsi que les conditions d'éligibilité à une aide financière pouvant être octroyée par Bordeaux Métropole dans le cadre de son programme Ma Renov. Le guide est à disposition sur le site [CoachCopro®](#). Afin de vous informer tout au long du parcours de rénovation, l'Alec, parmi ses missions, anime régulièrement auprès des membres du conseil syndical des ateliers gratuits notamment dédiés aux acteurs de l'ingénierie du projet (AMO, maîtrise d'œuvre (MOE)...), aux aides financières, à la réalisation d'un Diagnostic Technique Global (DTG), aux enjeux et étapes du parcours de rénovation énergétique en copropriété... Les dates et modalités d'inscription aux prochains ateliers sont consultables le site [CoachCopro®](#) et sur le site de l'Alec.